Mise en ligne : 28 janvier 2017. Dernière modification : 23 mars 2024. www.entreprises-coloniales.fr

SOCIÉTÉ FRANCO-AFRICAINE DES PÂTES D'ALFA (1904-1920), Medjez (Constantine)

I'AIFA

Sa transformation en pâte à papier (Le Journal général de l'Algérie, 7 avril 1904)

Si nous en croyons notre confrère l'Avenir de Sousse et, certes, nous ne demandons pas mieux que de tenir pour vraies ses affirmations, la question de la transformation de l'alfa en pâte à papier, sur place, dans les pays de production, serait résolue d'une façon pratique.

En l'état actuel des choses, la plus grande partie des alfas d'Algérie est exportée en Angleterre qui en a reçu, en 1903, un total de 63.974 tonnes (tonne anglaise de 1.016 kg).

Tout cet alfa est utilisé pour la fabrication du papier ; celui de première qualité pour les papiers de luxe et le papier à cigarette ; celui de qualité inférieure pour le papier ordinaire.

Si l'on met en ligne de compte le fret d'apport aux usines, si l'on calcule que la plante ne contient en moyenne que de 45 à 50 % de cellulose et qu'il faut environ 2.250 kg d'alfa pour produire une tonne de pâte, on comprendra toute l'importance qu'il y a à pouvoir traiter sur place une marchandise si pauvre.

La caractéristique du nouveau procédé, imaginé par MM. Bouby et [Auguste] Deiss, est l'emploi de l'alfa à l'état frais pour sa transformation en pâte à papier.

C'est par conséquent, la création prochaine dans les centres alfatiers, déserts aujourd'hui et abandonnés, d'usines qui apporteront la vie et le mouvement là où règne actuellement le silence et la solitude. C'est un vaste champ ouvert à l'activité de nos industriels.

La Société franco-africaine des pâtes d'alfa qui s'est formée pour l'exploitation des brevets Bouby et Deiss a créé une usine-type à Bou-Jaffar aux portes de Sousse. Elle est en instance pour établir sur divers points de la Tunisie, en plein pays de production, des usines semblables.

Nous croyons savoir que des ouvertures ont été déjà faites à cette société par des négociants du département d'Oran pour la création d'une usine en plein centre alfatier.

Voici les renseignements techniques sur le procédé Bouby et Deiss, tels que nous les trouvons dans l'*Avenir de Sousse* :

D'après le procédé Bouby et Deiss, l'extraction de la cellulose, au lieu d'être faite à chaud et sous pression comme dans la méthode anglaise, est faite à froid et à l'air libre, avec des fibres fraîches et vertes au lieu de plantes poussées à la dernière dessiccation.

Dans cet état de fraîcheur, les matières constitutives de la plante autres que la cellulose sont facilement éliminées par un bain alcalin même très étendu, et la cellulose, à l'état de pureté parfaite, est ainsi rapidement et économiquement obtenue. Quand l'alfa, au contraire, a subi la dessiccation complète, indispensable pour éviter sa fermentation au cours de son long transport dans les usines d'Europe, les matières qui le constituent ont acquis une consistance, une dureté telles que leur dissolution exige l'emploi de lessives caustiques portées sous autoclaves à une température élevée.

L'emploi de l'alfa à l'état frais est donc la caractéristique du nouveau procédé ; les manipulations diverses que subit la plante pour être convertie en pâte à papier relève

simplement de la mécanique et de la chimie industrielle. Ajoutons, pour être complet, que le produit ainsi obtenu possède toutes les qualités qui font rechercher les pâtes d'alfa pour la fabrication du papier ; les échantillons soumis à un grand nombre d'usines d'Europe, ont provoqué de la. part de toutes des offres immédiates d'achat.

En outre de l'économie qu'elle réalise dans l'extraction de la cellulose, la nouvelle méthode présente aussi l'avantage de permettre l'utilisation des autres matières contenues dans la plante qui sont entièrement perdues dans le traitement à chaud. Ces matières forment, au fond des bains alcalins, des dépôts précipités à l'état de saponification partielle qui représentent environ six pour cent du poids de l'alfa et qui servent de base à la fabrication d'un savon auquel la présence de la chlorophylle communique une belle coloration verte.

L'usine édifiée à Sousse par la Société africaine des pâtes d'alfa permet de se rendre un compte exact de la simplicité des moyens employés. Les diverses manipulations que subit la plante depuis son entrée dans l'usine jusqu'à sa conversion en pâte à papier peuvent y être suivies en détail, et il est facile, au cours de cette visite, d'apprécier l'économie considérable que réalise la nouvelle méthode sur les anciens procédés de fabrication.

LA PÂTE D'ALFA (Le Journal général de l'Algérie, 22 janvier 1905)

Nous avons, l'année dernière, entretenu nos lecteurs d'un procédé de transformation de l'alfa en pâtes à papier, dû à MM. Bouby et Deiss, qui présentait de notables avantages sur le procédé actuellement employé en Angleterre.

Mais nous ne parlions alors que des essais faits sur une petite échelle ; aujourd'hui, ce procédé est appliqué dans une usine que la Société franco-africaine des pâtes d'alfa vient d'inaugurer à Sousse et cet événement est heureusement commenté par les journaux de la Tunisie.

Nous croyons devoir rappeler, que ce nouveau procédé repose entièrement sur le traitement de l'alfa ou du sparte à l'état vert, c'est-à-dire frais. En d'autres termes, la plante est traitée au fur et à mesure de son arrachage, sur les lieux mêmes où elle croît, ce qui est justement le cas de l'usine dirigée par M. Bouby. Les fibres, moins profondément pénétrées de lignine, exigent un traitement chimique moins énergique pour en effectuer la dissociation. Il en résulte que ces fibres moins énervées donnent une cellulose plus pure, plus souple et plus résistante.

Les avantages du procédé Bouby-Deiss peuvent se résumer ainsi :

Rendement supérieur ;

Diminution des frais de traitement ;

Obtention d'un meilleur produit;

Diminution du prix d'achat de la matière première ;

Économie résultant de la suppression de combustible, le nouveau procédé agissant à froid.

Économie appréciable dans le prix de la main-d'œuvre qui est, en Tunisie, à un taux relativement bas.

Bref, l'écart entre le prix de revient anglais et celui de la nouvelle usine est de presque 170 francs ; et le bénéfice net sur la vente du produit est estimé à 115 francs par tonne.

Il n'est pas superflu d'ajouter que le papier obtenu avec la pâte d'alfa présente sur les papiers fabriqués avec les pâtes chimiques des avantages incontestés. Il a même certaines qualités que le papier de chiffons ne présente pas au même degré que lui. Il prend mieux l'impression, il n'écrase pas les clichés, il est plus souple et plus épais sous

le même poids et il a un reflet velouté qui le fait apprécier beaucoup pour les éditions de luxe.

Espérons que bien que la Société franco-africaine des pâtes d'alfa ait pris pour champ d'expériences la Tunisie, elle n'oubliera pas qu'un champ bien plus vaste lui est ouvert pour l'application de son procédé dans le traitement des alfas de l'Oranie, pour ainsi dire inépuisables.

Échos et nouvelles (*Le Moniteur de la papeterie française*, 1er février 1906)

La Société franco-africaine des pâtes d'alfa nous informe qu'elle vient de transférer ses bureaux 14, rue d'Espagne, à Tunis.

UNE NOUVELLE INDUSTRIE (Le Journal général de l'Algérie, 28 février 1906)

Notre confrère, l'*Union républicaine*, de Sétif, annonce qu'une nouvelle industrie est à la veille d'être fondée dans la région de Bordj-bou-Arréridj.

Il s'agit d'une usine pour la fabrication de la pâte à papier que la Société francoafricaine des pâtes d'alfa, dont le siège est à Tunis, se propose d'installer au village de Medjez, en plein centre de production, à 33 kilomètres de Bordj-bou-Arréridj.

Le procédé exploité par cette société a ceci d'original qu'il traite l'alfa à l'état vert, ce qui lui permet d'obtenir un rendement plus élevé et des produits de qualité supérieure. Il assure aussi une économie très sensible sur les frais de transport qui grèvent cette marchandise.

La société avait espère pouvoir employer la force hydraulique pour mettre ses machines en mouvement, mais, elle a dû y renoncer en raison des frais de canalisation trop élevés dans lesquels elle aurait été entraînée. Elle s'est arrêtée à l'emploi du gaz pauvre qu'elle se procurera en traitant elle-même la houille.

Des renseignements fournis à notre confrère par M. Viallon, ingénieur de la société, il ressort que toutes les formalités administratives nécessaires pour l'installation de cette usine sont remplies et que le village de Medjez va devenir un centré industriel dont l'importance ne pourra que s'accroître avec le temps.

Nous formulons le même souhait et félicitons la Société franco-africaine de son initiative. Sa tentative hardie ouvre la voie pour l'exploitation de l'alfa, cette richesse de l'Algérie dont nous n'avons pas su encore tirer parti.

LA FABRICATION DU PAPIER EN ALGÉRIE (Le Journal général de l'Algérie, 30 septembre 1906)

Nous lisons dans la Dépêche algérienne d'hier :

Notre confrère le *Petit Phare*, de Nantes, fait un chaleureux appel aux industriels de la région de Nantes en faveur de l'utilisation des alfas d'Algérie. Notre confrère demande aux industriels français de chercher à traiter sur place ces alfas et d'arracher ainsi à l'étranger dont nous sommes les tributaires le monopole de la fabrication de la pâte à papier.

Nous croyons devoir rappeler à ce sujet que l'appel fait par notre confrère vient à la suite de l'étude faite par notre directeur, M. Fontana, sur la fabrication du papier en Algérie, dont nous avons déjà eu l'occasion de parler, ainsi que notre sympathique confrère la Dépêche algérienne, qui a bien voulu lui consacrer un article spécial.

Il fut un temps où la fabrication sur place de la pâte à papier d'alfa fut considérée comme irréalisable.

Mais, comme tout marche en ce monde, même le progrès, il s'ensuit qu'après des expériences concluantes, cette question fut reprise, et les résultats acquis ont démontré qu'elle pouvait être résolue par l'affirmative.

En effet, la Société franco-africaine des pâtes d'alfa, siégeant à Tunis, a déjà créé deux usines en Tunisie, et en crée une troisième en Algérie, dans le département de Constantine.

C'est, du reste, ce précédent bien établi qui a inspiré l'étude de notre directeur.

Contrairement à ce que l'on a pu dire, que cette question avait été résolue par la négative et rejetée, fortement motivée par l'unanimité des usines françaises, nous sommes en mesure de pouvoir affirmer que, dans le conseil d'administration de la Société franco-africaine des pâtes d'alfa, figurent plusieurs usines métropolitaines.

En effet, on y compte les Chalot et Compagnie, les Papeteries du Marais, dont le président, M. le baron Reille, est, en même temps, le président de la société de Saint-Gobain, les Gouraud, de Nantes, et les Legrand, de Versailles.

La notoriété de ces personnalités dans le monde du Livre ne peut laisser aucun doute sur la solution d'une question que l'on peut considérer désormais comme résolue.

Si, comme tout nous permet de l'espérer ainsi, du reste, que l'indique l'intervention des usiniers suscités — nos industriels métropolitains veulent bien porter leur initiative vers cet objectif dans la Colonie, nous aurons :la satisfaction de voir cette industrie rester exclusivement française et échapper ainsi à l'action étrangère, au grand profit de l'Algérie et des malheureuses populations indigènes qui végètent dans ces immenses régions alfatières.

Nous osons espérer que l'Administration supérieure algérienne ne manguera pas de faciliter et encourager les initiatives qui pourront se produire, car ce nouveau fait économique est de nature à prendre une importance considérable à tous les points de vue.

> Constitution Société franco-africaine des pâtes d'alfa (Cote de la Bourse et de la banque, 6 avril 1907)

Suivant acte recu par Me Fay, notaire à Paris, le 23 février 1907, il a été établi les statuts d'une société anonyme sous la dénomination de : Société franco-africaine des pâtes d'alfa.

Cette société a pour objet principal la fabrication et le commerce de la pâte d'Alfa; la mise en valeur et l'exploitation de toutes inventions et de tous procédés concernant cette fabrication, notamment des brevets apportés à la société. D'autres objets accessoires sont énumérés à l'article 2 des statuts.

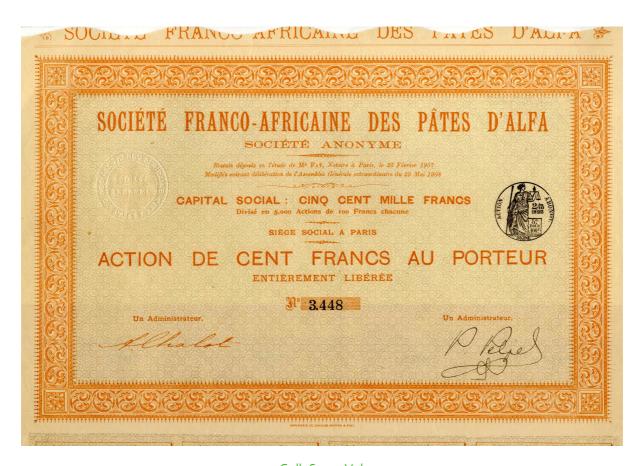
La durée de la Société sera de 50 années. Le siège social est à Paris, 4, rue de Stockholm.

Le capital social est de 300.000 fr. divisé en 3.000 actions de 100 fr. chacune, sur lesquelles 1.800, entièrement libérées, ont été attribuées à la société fondatrice en représentation d'apports mentionnés à l'article 6 des statuts. Les 1.200 actions de

surplus ont été toutes souscrites et libérées du quart. Il est créé et attribué à la Société fondatrice 1.700 parts de fondateur.

Sur les bénéfices nets annuels, il sera prélevé 5 % pour la réserve légale et la somme nécessaire pour servir 7 % d'intérêt aux actions. Il sera attribué 15 % du surplus au conseil d'administration. Le solde appartiendra : 50 % aux actions et 50 % aux parts de fondateur. L'assemblée générale a le droit de décider le prélèvement, sur la part revenant aux actions dans le solde des bénéfices, des sommes qu'elle juge convenable de fixer annuellement, soit pour être reportées à nouveau sur l'exercice suivant, pour la création d'un fonds de prévoyance ou de réserve extraordinaire.

Ont été nommés administrateurs : M. Albert Chalot, négociant à Paris, 4, rue de Stockholm, et M. Pierre Pelpel, négociant à Paris, 4, rue de Stockholm. — *Journal spécial des Sociétés françaises par actions*, 17 mars 1907.



<u>Coll. Serge Volper</u> SOCIÉTÉ FRANCO-AFRICAINE DES PÂTES D'ALFA Société anonyme

Statuts déposés en l'étude de Me Faÿ, notaire à Paris, le 23 février 1907 modifiés suivant délibérations de l'assemblée générale extraordinaire du 29 mai 1908

ACTION ABONNEMENT 2/10 EN SUS 5 c. POUR 100 fr. SEINE

Capital social : cinq cent mille fr. divisé en 5.000 actions de 100 fr. chacune

Siège social à Paris

ACTION DE CENT FRANCS AU PORTEUR entièrement libérée Un administrateur (à gauche) : Chalot Un administrateur (à droite) : Pelpel Imprimerie de Charles Skipper & East Les fabrications industrielles. — Demande relative à la création de tarifs spéciaux réduits pour le transport de la pâte à papier.

(Le Journal général de l'Algérie, 15 novembre 1908)

Le secrétaire adjoint donne lecture de la lettre suivante adressée à M. le président par la Société franco-africaine des pâtes d'alfa dont le siège est à Paris, 4, rue de Stockholm.

Paris, le 20 octobre 1908,

Monsieur le président du Syndicat commercial algérien, Alger Nous avons bien reçu, Monsieur; votre lettre du 16 courant.

Il est bien certain que les Délégations financières n'inscriront pas d'office à leur budget des primes à la fabrication de la pâte d'alfa. Il faudrait que quelqu'un prenne l'initiative de le proposer. Nous avions pensé que vôtre syndicat pouvait remplir ce rôle, en raison de ce que ses membres avaient décidé dans leur séance du 7 avril dernier. Votre 9e commission, à laquelle l'affaire a été renvoyée, a-t-elle fait des démarches dans ce sens ?

En tout cas, s'il est absolument impossible au gouvernement de subventionner des fabrications industrielles, peut-être votre syndicat pourrait-il nous aider en nous appuyant auprès de la Compagnie de l'Est-Algérien pour obtenir la création d'un tarif spécial réduit pour le transport de la pâte à papier ? En effet, la pâte à papier n'est pas dénommée dans les barèmes des chemins de fer algériens et ces derniers nous appliquent un tarif très cher.

Nous vous serions donc reconnaissants de nous dire quelle serait la marche à suivre pour obtenir ce tarif réduit et si vous pouvez nous aider dans cette voie ?

En vous remerciant à l'avance, nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'assurance de notre parfaite considération.

Société anonyme franco-africaine des pâtes d'alfa. L'administrateur délégué : Signé : ILLISIBLE

M. le président. — Tout en comprenant fort bien que le gouvernement général ne puisse pas, autant qu'il le voudrait, subventionner les industries nouvelles, il y a cependant quelque chose à faire en la circonstance, car on doit reconnaître que la fabrication en Algérie de la pâte d'alfa est de nature à constituer pour la colonie une source assez sérieuse de revenus.

Nous ne demandons pas mieux de faire œuvre utile et de nous employer de notre mieux afin de faire obtenir à la Société franco-africaine des pâtes d'alfa la diminution de tarifs qu'elle sollicite.

M. Chevallier. — Le Syndicat commercial pourrait, pour cela, s'adresser au Contrôle des chemins de fer, au Gouvernement général. Il sera possible de donner satisfaction à nos correspondants en demandant l'établissement de tarifs spéciaux susceptibles de protéger une industrie algérienne qui, nouvellement créée, est de nature à prendre une certaine extension pour le grand bien de la colonie.

Puisque ces messieurs demandent l'application de tarifs minima, sur les voies algériennes, efforçons-nous donc de leur donner satisfaction au nom de l'intérêt général.

M. Gillibert. — Je partage entièrement l'avis que vient d'émettre M. Chevallier. Il est du devoir du Syndicat commercial de s'intéresser à une industrie de ce genre et de demander l'application sur les voies ferrées algériennes, notamment; sur le réseau de

l'Est-Algérien, des tarifs les plus réduits pour le transport de la pâte à papier du point de fabrication au port d'embarquement.

La question est d'autant plus intéressante que, jusqu'à ce jour, la production de la pâte d'alfa, est complètement monopolisée par l'Angleterre, d'où il en résulte que les fabriques de papier de France sont tributaires de la Grande Bretagne.

Ceci, Messieurs, constitue une anomalie d'autant plus regrettable que la matière première est de provenance exclusive de l'Algérie. (Assentiment).

Les efforts de la Société franco-africaine des pâtes d'alfa sont à encourager.

Cette société possède plusieurs usines en Algérie. La principale de ces usines est celle qui fonctionne actuellement entre Bordj-bou-Arreridj et M'Sila.

- M. de Solliers. Nous pourrons donner satisfaction à la demande qui nous est faite après toutefois que nous aurons en mains tous les renseignements de nature à nous permettre de discuter la question et de demander, en toute connaissance de cause, l'application des tarifs dont il s'agit.
- M. Trouiller. Je vous demanderai, Messieurs, de bien vouloir envoyer au 4e groupe cette question qui est de nature à l'intéresser tout spécialement (Assentiment).
- La Chambre syndicale décide de reprendre à nouveau cette étude lorsqu'elle aura reçu le complément d'informations nécessaires.

Elle décide, en outre, de transmettre les documents reçus au 4e groupe, afin de lui permettre de s'en occuper et de donner un avis circonstancié.

Pâtes d'alfa (*Le Journal général de l'Algérie*, 26 novembre 1908)

D'aucuns pourront trouver que nous revenons souvent sur cette question, mais la transformation de nos alfas en pâte à papier a tant d'importance pour l'Algérie que l'on ne saurait trop mettre en lumière tout ce qui peut contribuer à la faire aboutir.

C'est à ce titre que nous publions la très intéressante communication faite à notre confrère *La Tunisie industrielle*

par M. L.-P. Bouby, directeur de la Société franco-africaine des pâtes d'alfa.

A l'heure actuelle, certains obstacles s'opposent à l'établissement de l'industrie de la pâte d'alfa en Tunisie. Ces obstacles se comprennent dans un pays neuf qui s'organise, et c'est pour cela qu'ils ne sont pas insurmontables. Nous avons bon espoir de les vaincre et de doter la Régence d'une industrie nouvelle, grâce à votre concours et à celui des membres du Comité de notre société. Elle est déjà établie en Algérie, qui offre, il est vrai, des circonstances plus favorables parce que colonie française.

Je ne vous signalerai, aujourd'hui, que le droit prohibitif de 2 francs par 100 kg imposé à la pâte à papier originaire de Tunisie à son entrée en France. Pour bien dire, la douane française n'a pas prévu qu'on pourrait en fabriquer un jour en Tunisie ; par conséquent, cette matière tombe sous le tarif de la nation la plus favorisée. Ce traitement n'est pas suffisant pour permettre à cette industrie de s'établir dans le nord de l'Afrique et la protéger dans la lutte qu'elle aura à soutenir contre la fabrication anglaise, forte de ses gros capitaux, de son charbon et de ses produits chimiques meilleur marché, forte surtout de l'avance prise. Les industriels français ont autant que nous intérêt â la formation d'usines de pâtes d'alfa, ainsi que vous allez pouvoir vous en rendre compte.

Il s'exporte annuellement en Angleterre, d'Algérie et de Tunisie, plus de 150.000 tonnes d'alfa qui est transformé en papier, lequel est revendu en France et dans toute l'Europe. Pour quelle raison les fabricants français ont-ils laissé leurs concurrents anglais accaparer cette fabrication ? Nous n'avons pas à nous en préoccuper ici, d'autant plus

que cela ne servirait à rien. Nous constatons le fait ; mais aujourd'hui, le remède peut se trouver à côté du mal.

L'alfa sert à fabriquer des papiers tendres, appelés papiers « couchés », très recherchés pour les impressions de luxe, les feuilles illustrées, etc. Il y a quelque trente ans, ce genre de publications n'avait pas atteint l'importance qu'il à maintenant et personne n'eût alors supposé que le papier d'alfa, qui revenait à un prix très élevé, serait un jour si demandé. On ne prévoyait pas non plus l'extension formidable qu'a prise, en général, la fabrication du papier, qu'on emploie à tous les usages. Encore moins pouvait on soupçonner que les immenses forêts de la Norvège, de la Suède, de la Finlande, de l'Amérique du Nord et d'ailleurs ne suffiraient plus, dans un temps relativement rapproché, aux besoins de la papeterie. Aussi, on ne s'inquiéta pas outre mesure, en France, des efforts des fabricants anglais pour mettre au point la difficultueuse fabrication de la pâte d'alfa que les Français abandonnaient. On le regrette maintenant, mais trop tard.

J'ai dit plus haut que les Anglais transforment l'alfa en papier et non en pâte pour le commerce ; s'ils avaient fait comme les fabricants scandinaviens qui créèrent des fabriques de pâte de bois, qu'ils revendent au reste du monde, au lieu de faire du papier, la situation ne serait plus la même, et les pertes subies aujourd'hui par la papeterie française seraient moins sensibles, attendu que tous les industriels qui font du papier couché par des procédés très dispendieux pourraient employer la pâte d'alfa. Mais les Anglais font le papier d'alfa directement et le revendent au commerce dans toute l'Europe, au grand détriment des fabricants de ce même genre de papiers tendres. La construction des usines demandant des sommes assez importantes, les industriels français ne peuvent plus maintenant ajouter à celles qu'ils ont déjà des fabriques de pâte d'alfa, mais ils seront heureux de pouvoir s'approvisionner en pâte d'alfa, à des prix raisonnables, le jour où il y en aura sur le marché.

N'est-il pas regrettable, à tous les points de vue, que la France soit tributaire d'un pays étranger pour la consommation d'un produit fait avec une matière première qui vient en grande partie de deux contrées qui sont presque des terres françaises ?

De ce qui précède, il résulte que si la création de pâte d'alfa en Tunisie est pour celleci d'un intérêt considérable, elle n'est pas moins intéressante pour la France, puisqu'elle permettra à la papeterie française de se libérer du trust anglais. La nouvelle industrie a à lutter contre le fait acquis et contre des industriels étrangers puissants qui feront de lourds sacrifices pour écraser la concurrence naissante. Déjà, on annonce que des Anglais ont demandé la concession de 50.000 hectares de terrains d'alfa au Magen-bel-Abbès, sur la ligne en construction de Henchir-Souatir (Aïn-Moularès), concession que le Gouvernement tunisien n'accordera certainement pas après en avoir refusé une à la société que je représente pour la fondation d'une usine ; mais cette démarche des étrangers est l'indice qui se dessine : tenter d'accaparer la matière première pour neutraliser la concurrence qui fut toujours la tentative immuable du monopole.

Nous lutterons contre le trust, et nous comptons sur les pouvoirs publics pour nous aider dans la lutte. Nous ne demandons pas un grand sacrifice au gouvernement français, puisque si les usines projetées ne se construisaient pas, le droit de 2 francs par 100 kg sur la pâte d'alfa, qui n'a jamais rien rapporté jusqu'ici à la France, ne lui rapporterai pas davantage dans l'avenir. En le supprimant, il aidera au développement de la Tunisie et à sa colonisation, et il favorisera l'industrie française.

Vous voudrez bien, Monsieur le Président, faire tous vos efforts pour obtenir ce résultat dont la papeterie française et la Tunisie vous seront reconnaissantes.

L.-P. BOUBY,

directeur de la Société franco-africaine des pâtes d'alfa.

Syndicat commercial RÉUNION DU 4º GROUPE Séance du 10 décembre 1908 (*Le Journal général de l'Algérie*, 24 décembre 1908)

La séance est ouverte à 5 heures. Sont présents : MM. Bergeret, Milhe, Gosme, Carol, Trouiller, Rigollet et Gausse.

Transport de la pâte à papier

M. Rigollet donne connaissance d'une lettre reçue de Monsieur le président du Syndicat commercial communiquant un extrait du procès-verbal de la Chambre syndicale du 10 novembre dernier, ainsi qu'un dossier concernant cette question.

C'est à là suite d'une lettre adressée par l'Institut colonial marseillais à la chambre de commerce d'Alger, que le Syndicat commercial a eu à s'occuper de. cette question.

L'Institut colonial marseillais expose que nous sommes actuellement tributaires des pays voisins pour la consommation de ce produit qu'on pourrait presque dire de première nécessité, et en raison des mesures de protection des forêts qui ne vont pas tarder à être appliquées dans les pays grands producteurs, l'industrie du papier doit s'attendre, avant peu, à subir chez nous une importante crise. Il ajoute qu'il serait intéressant de faciliter l'exportation des matières premières que nous pouvons avoir en Algérie, propres à cette industrie, et il préconise la création d'usines pour la fabrication de la pâte à papier.

C'est comme suite à cette communication que la Société franco-africaine des pâtes d'alfa, qui a une. usine à Medjez, sollicitait l'appui du. Syndicat commercial pour obtenir des Chemins de fer algériens une réduction de tarifs, lui permettant dé faciliter l'écoulement de ses produits.

Le groupe reconnaît que l'initiative prise par la Société franco-africaine est intéressante et mérité d être encouragée ; cependant, comme il ne s'agit pas de la demande d'un groupe d'intéressés, mais seulement de celle d'un particulier, il craint fort que les Chemins de fer algériens soient peu disposés à accepter une demande d'abaissement de ses prix de transport.

De plus, pour que la question puisse être plus sérieusement étudiée et ait des chances d'être prise en sérieuse considération par les Chemins de fer, il faudrait que le Syndicat commercial, s'il veut faire œuvre utile, consulte les chambres de commerce de la métropole où il existe des industries similaires et que ces dernières, renseignements pris auprès des industriels, puissent faire connaître quels seraient les prix de transport qui pourraient leur permettre d'importer nos alfas ou nos pâtes d'alfas dans des conditions leur permettant de donner une préférence aux produits algériens.

De cette façon, la question aurait davantage un caractère d'intérêt général ; munis des renseignements obtenus, il pourrait être fait des rapprochements avec les prix de transport actuels et c'est alors que des démarches pourraient être entreprises utilement auprès de compagnies de navigation et des chemins de fer. Le groupe est d'avis de suivre cette question qu'il considère, au plus haut point, intéressante pour notre pays, qui trouverait dans l'écoulement de ses alfas, condamnés actuellement à. se perdre en grande partie, une source de gros revenus. Pour le moment, il conviendrait de demander à la Société franco-africaine quelques renseignements plus précis sur son trafic actuel, sur les prévisions qu'elle peut avoir quant à son développement, estimant que, pour soumettre aux Chemins de fer algériens une proposition de réduction de prix, il est nécessaire de lui fournir des indications assez précises et non pas des renseignements vagues.

Syndicat commercial

Le transport de la pâte à papier de provenance algérienne. Utilité de demander l'application des tarifs réduits sur les réseaux algériens pour le transport de la pâte d'alfa (4º groupe). (Le Journal général de l'Algérie, 17 janvier 1909)

(Le Journal général de l'Algérie, 17 janvier 1909) [long rappel de ce qui précède. Aucun fait nouveau]

RÉUNION DU 4º GROUPE (Transports) Séance du 14 janvier 1909 (Le Journal général de l'Algérie, 24 janvier 1909)

La séance est ouverte à 5 heures.

Sont présents : MM. Rigollet, Mille, Jobert, Barbé, Trouiller, Bergeret et Causse

Lettre de la Société des pâtes d'alfa

Le groupe prend: connaissance d'une lettre en date du 12 décembre reçue par M. le président du Syndicat commercial, laquelle la Société franco-africaine des pâtes d'alfa sollicite à nouveau l'appui du Syndicat commercial dans le but d'obtenir des Chemins de fer de l'État une réduction non seulement sur le prix de transport de la pâte à papier mais aussi sur celui des produits nécessaires à sa fabrication.

M. le président fait remarquer que la chambre de commerce qui a été saisie de cette question s'en est occupé très activement, qu'à l'heure actuelle ses démarchés sont très avancées et qu'il conviendrait de laisser à cette dernière le soin de pousser l'affaire jusqu'au bout.

Le Groupe partage cet avis, émettant toutefois le vœu que si satisfaction est obtenue des Chemins de fer, il ne soit pas manqué d'en aviser les chambres de commerce de la Métropole pour qu'elles puissent communiquer aux intéressés les modifications qui pourraient permettre le développement de cette industrie.

SOCIÉTÉ DES PÂTES D'ALFA (Le Sémaphore algérien, 28 septembre 1910)

On ne sait pas où en est cette affaire qui devait donner des résultats merveilleux en peu de temps. Les actionnaires sont inquiets ; ils attendent impatiemment le compte rendu du conseil d'administration.

SOCIÉTÉ FRANCO-AFRICAINE DES PÂTES D'ALFA (Le Sémaphore algérien, 14 juin 1911)

Cette société a été constituée en 1907, au capital de 300.000 francs, divisé en trois mille actions de cent francs chacune dont mille huit cents ont été attribuées aux apporteurs.

Plusieurs porteurs de titres nous ayant demandé des renseignements sur la situation de cette industrie, nous ne pouvons que leur conseiller de s'adresser au siège social car,

depuis la constitution de la société, nous n'avons pas connaissance qu'il ait été fait aucune communication, tant au point de vue financier qu'au point de vue industriel.

Syndicat commercial Réunion de la Chambre syndicale Séance du 4 juillet 1911 (*Le Journal général de l'Algérie*, 9 juillet 1911)

Exploitation de l'alfa dans le département d'Alger Maurice AUBERT, rapporteur.

Messieurs,

À maintes reprises déjà depuis son arrivée parmi nous, M. le gouverneur général Lutaud a manifesté son opinion que l'heure est venue, pour l'Algérie, de consacrer une plus grande partie de son attention aux questions industrielles,

Cette opinion de M. le gouverneur général ne peut manquer d'être applaudie et encouragée par un syndicat tel que le nôtre, constitué pour la défense et le développement du commerce et de l'industrie.

Mais il ne suffit pas d'applaudir, il faut agir.

Agir, en la circonstance, c'est faire remarquer dans les milieux métropolitains et autour de nous que presque toutes les principales industries primitives, industries extractives, naturellement, qui, depuis quelques années, ont paru vouloir s'épanouir dans notre colonie, sont déjà en passé d'échapper totalement aux Français

Agir, c'est non pas déplorer in petto la nonchalance de la majorité de nos compatriotes, non pas lapider de critiques inoffensives les administrations publiques sous prétexte qu'elles ne font pas ce que nous devrions faire nous-mêmes, c'est entamer *nous-mêmes* l'étude des richesses naturelles de ce pays, c'est faire préparer par nos techniciens des devis pour la mise en valeur des richesses inexploitées, c'est répandre ces devis dans les milieux industriels et financiers de la Métropole, c'est étudier les lois métropolitaines susceptibles de préoccuper les créateurs industriels dans ce pays neuf, d'en poursuivre la mise au point spéciale pour la mise en application dans ce milieu spécial, c'est, enfin, de donner tout notre concours assidu et dévoué à ceux de nos concitoyens qui, montrant au autres le bon chemin, sont entrés dans la voie des réalisations françaises et se trouvent en butte aux difficultés inhérentes à tous les débuts.

C'est dans cet ordre d'idée que nous vous présentons, aujourd'hui, la cause très intéressante des capitalistes français qui ont entrepris de réserver à notre industrie nationale un peu d'une matière première dont la papeterie française aurait dû, depuis longtemps déjà, s'assurer la jouissance exclusive, l'alfa

Dans l'exposé qui va suivre, nous n'apportons aucune contribution personnelle, nous demandons seulement à rappeler qu'un des premiers qui, dans ce pays, ait signalé l'importance capitale des alfas d'Algérie est notre excellent collègue Pierre Fontana, maître imprimeur, vice-président du Syndicat commercial algérien.

Messieurs.

L'œuvre que nous recommandons, aujourd'hui, à votre sollicitude est celle de la Société franco-africaine des pâtes d'alfa, dont le siège social est 4, rue de Stockholm, à Paris.

Voici des détails précis et forts intéressants que nous devons à la complaisance d'un de nos concitoyens les plus distingués, très bien placé pour connaître à fond toutes les circonstances et tous les faits relatifs à l'alfa en Algérie.

Société franco-africaine des pâtes d'alfa 4, rue de Stockholm, Paris

SITUATION — EFFORTS DE LA SOCIÉTÉ. — SES PROJETS DE DÉVELOPPEMENT

Situation. — La Société industrielle franco-africaine des pâtes à alfa, au capital actuel de 500.000 francs, possède une usine de fabrication de pâte d'alfa à Medjez, qui fonctionne depuis l'année 1907, en utilisant un procédé dont elle a le droit exclusif d'exploitation en France, dans les colonies françaises et les pays de protectorat ; droit garanti par un brevet d'invention

L'usine de Medjez, qu'on pourrait qualifier d'usine d'étude, est située à 35 kilomètres de M'sila.

Par suite de l'installation de cette usine, ce point désertique, autrefois, est devenu un petit centre d'une grande activité; qui présente à la fois un caractère industriel et un caractère de colonisation extensive.

La société va y installer une école pour les enfants des ouvriers qu'elle emploie et ces derniers trouvent déjà à Medjez des organisations sportives, où ils peuvent, après leur pénible labeur, se délasser l'esprit en compagnie du haut personnel de l'usine.

Après quelques années seulement écoulées, sur cette terre aride, s'épanouissent déjà des jardins autour de l'usine, et leur développement est tel que ce point à peine inhabité, autrefois, ne tardera pas à être transformé en une véritable oasis.

Toute embryonnaire que soit cette usine, grâce aux connaissances techniques et à l'intelligente activité de ceux qui en ont la direction, elle a obtenu d'importants résultats, lesquels semblent mériter l'attention et les encouragements de l'administration supérieure ; puisqu'à côté d'une industrie algérienne naissante, la colonisation fait son œuvre.

Ces résultats sont tels qu'ils permettent d'affirmer qu'à cette heure, la France peut compter, vous le verrez tout à l'heure, une branche de plus à son industrie nationale, celle de la pâte à papier d'alfa.

Cette addition industrielle ne manquera certes pas de provoquer une légitime satisfaction puisqu'elle marque la fin d'une situation qui commençait à peser sur nos intérêts nationaux.

Nous sommes, aujourd'hui, assurés que nos merveilleux peuplement alfatiers algériens, uniques au monde, ne feront plus exclusivement le bonheur des étrangers et que cet avantage que la nature ne nous a certes pas offert gratuitement ira dans l'avenir à sa véritable destination

Efforts réalisés. — Comme pour toutes opérations tendant à la mise au point d'une question nouvelle, la Société franco-africaine a dû consentir de très gros sacrifices pécuniaires en dehors même du capital social fixe.

Elle n'a pas hésité à faire ces sacrifices bien qu'ils se présentassent parfois fort importants ; elle ne les regrette pas, puisqu'ils sont couronnés d'un succès complet, et qu'avec l'expérience acquise, cette nouvelle industrie peut se développer en Algérie sans le moindre aléa.

Il ne serait pas juste de laisser ignorer que les promoteurs de cette œuvre patriotique encore qu'industrielle se sont autant préoccupés des intérêts généraux de notre industrie nationale que de leurs intérêts particuliers.

Ils auraient le droit de se montrer comme tant d'autres fiers du résultat de leurs efforts, mais leurs sentiments de modestie s'y refusent, tant ils se complaisent dans leur discrète et légitime satisfaction d'avoir apporté leur pierre à l'édifice industriel et commercial de la France en Algérie.

C'est à deux honorables négociants de Paris, MM. Chalot Albert et Pelpel Pierre, que revient l'honneur de cette louable initiative.

En tant qu'administrateurs de la Société franco-africaine des pâtes d'alfa ces messieurs ont établi un rapport où ils expliquent les raisons qui les avaient décidé à agir ; elles peuvent se résumer ainsi :

La maison Chalot et Cie, l'une des plus anciennes de France s'occupant de l'importation des pâtes à papier, en relation avec tous les pays producteurs de pâte à papier, Suède, Norvège, Allemagne, États-Unis, se trouvait dans l'impossibilité matérielle de procurer à sa clientèle de la pâle d'alfa qui lui était demandée avec une certaine insistance; et cela, parce que les considérables usines de Glasgow, qui, seules au monde la fabriquait, n'en voulaient vendre qu'aux manufactures anglaises de papier.

La réputation mondiale du papier de luxe, dit papier anglais, est toute dans cette adroite disposition, qui a permis à nos voisins d'Outre-Manche d'enrichir depuis bien longtemps une de leurs industries nationales avec une matière première essentiellement française,

En résumé, l'Angleterre était la seule nation à fabriquer de la pâte à papier d'alfa : défendant jalousement un monopole, elle se réservait, exclusivement, pour cela, la transformation de ce produit.

A n'en pas douter, c'est en partie à cette prudence étroite et excessive qu'on doit l'audacieuse et courageuse initiative de la maison Chalot et Cie, qui, n'ayant pu obtenir d'être tributaire d'un monopole, a résolu de passer outre et de faire mieux, en s'efforçant, avec une louable ténacité, de devenir elle-même productrice d'une matière qu'elle ne pouvait obtenir autrement.

Grâce aux sacrifices importants qu'elle a consentis, la maison Chalot et Cie peut, à cette heure, satisfaire aux demandes de sa clientèle mondiale pour la pâte à papier d'alfa; et ce qui est mieux encore, les produits de Medjez, en raison de leur qualité d'abord, et aussi de leur prix, sont arrivés à forcer les portes du marché anglais, où ils sont très appréciés

Les effets de cette lutte industrielle ne pouvaient manquer de susciter une certaine jalousie, et c'est en elle, semble-t-il, qu'on pourrait trouver l'explication de l'activité fébrile qui se manifeste actuellement chez les producteurs anglais de pâte d'alfa.

Si on peut tenir pour exacts les communiqués parus ces temps derniers dans la presse algéroise, il est ni plus ni moins question que de ceci : les maisons anglaises vont installer des usines considérables de pâte d'alfa au milieu même des importants peuplements alfatiers qu'elles détiennent au sud de Boghari, dans la région, dit-on d'Aïn-Oussera.

Ce qui semble devoir confirmer ces projets, c'est, qu'en effet, ces jours derniers, une mission anglaise savamment composée se trouvait à Alger, à la tête de laquelle était le très distingué Sir William Ramsay accompagné de Lady Ramsay.

Cette mission a été reçue officiellement par M. Ardaillon, recteur de l'Académie, assisté de MM. les professeurs de la Faculté des Sciences et de Médecine qui lui ont fait les honneurs des laboratoires officiels, avec un accueil de la plus franche cordialité.

Pendant ce temps, les industriels français s'avoueraient-ils incapables de poursuivre leur œuvre ? Non.

Projet de développement. — Le succès obtenu par l'usine de Medjez, par l'excellence de sa fabrication, fait qu'aujourd'hui, la production maxima de trois tonnes de pâte sèche est devenue insuffisante ; et c'est ainsi, que la société est amenée à étudier l'installation, dans le voisinage de Medjez ou ailleurs, d'une autre usine beaucoup plus importante, capable d'un rendement d'au moins dix tonnes par jour.

Il n'est assurément pas besoin d'expliquer que pour rendre possible la réalisation de ce projet dont le devis s'élève à un million et demi, des conditions essentielles s'imposent : 1° Attribution d'une concession suffisante de terrains alfatiers autour de l'usine ou dans son : voisinage ; 2° Disposition d'un cours d'eau nécessaire pour la transformation de l'alfa.

Jusqu'ici, la législation concernant l'alfa se borne tout simplement à réglementer les périodes de la cueillette en terrains alfatiers de toutes, natures, amodiés pour des périodes relativement courtes par l'État, les communes ou les particuliers.

Cette disposition semblait suffisante tant que l'alfa avait fait l'objet d'un trafic le destinant simplement à l'exportation, mais il ne saurait en être de même aujourd'hui qu'on procède sur place à sa transformation en pâte à papier, ce qui est peut-être un acheminement vers une industrie plus complète que celle-là.

En effet, on ne saurait admettre que les usines qui, naturellement, s'installeront, comme celle de Medjez, dans le voisinage des peuplements alfatiers, consacrant pour cela des capitaux importants, soient exposées à se voir disputer fréquemment, au moyen d'adjudications répétées, la matière première environnante, sur les terrains qui ont déterminé l'emplacement de l'usine.

Il apparaît indispensable que pour assurer la réussite de pareilles entreprises, la matière première leur soit assurée complètement et pour longtemps.

La législation actuelle ne donnera cette garantie indispensable que lorsqu'elle aura été complétée par des dispositions permettant l'attribution de concessions alfatières pour des périodes raisonnables, capables d'assurer l'amortissement des capitaux engagés.

C'est ainsi que la Société franco-africaine a pensé, puisqu'en même temps qu'elle étudiait son projet d'édification d'une nouvelle usine, elle sollicitait de M. le gouverneur général la concession de peuplements alfatiers.

Ce haut fonctionnaire, éclairé sur le projet de développement de l'industrie nouvelle en Algérie par la Société franco-africaine des pâtes d'alfa, s'est empressé de donner l'assurance du grand intérêt qu'il entendait accorder à toutes les questions économiques en Algérie, et que, d'ores et déjà, la Société pouvait compter sur toute sa sollicitude.

Il ne peut faire aucun doute que de tels sentiments soient partagés par les groupements industriels et commerciaux de l'Algérie; or, Messieurs, vous venez de voir qu'il est nécessaire de modifier la législation spéciale, nécessaire aussi d'assurer à nos compatriotes les équitables préférences de l'administration algérienne.

Cette œuvre, que ne réalisera point l'effet d'un jour, personne plus que vous a autorité pour l'entreprendre, au nom des intérêts plus généraux; de notre industrie nationale et du développement économique de cette colonie.

Nous demandons à la Chambre syndicale d'adresser à la Société franco-africaine des pâtes d'alfa l'expression de nos sentiments de sympathie et de solidarité française et de se mettre à sa disposition pour faciliter et seconder ses négociations auprès de l'administration de la colonie.

M. LE PRÉSIDENT. — Je félicite M. Aubert du remarquable rapport dont il vient de nous donner lecture, je suis certain d'exprimer ainsi l'opinion de toute la Chambre syndicale.

(Assentiment général)

Le rapport de M. Aubert est mis aux voix et adopté à l'unanimité. Il en sera fait l'envoi à M. le gouverneur général et à la Société franco-africaine des pâtes d'alfa à Paris.

ris.

Siège social : 4, rue de Stockholm.

Durée: 50 ans à dater du 5 mars 1907.

Capital actuel : 500 000 francs, divisé en 5000 actions de 100 francs entièrement libérées.

Par délibération en date du 29 juin 1910, l'assemblée générale extraordinaire a autorisé le conseil d'administration à augmenter le capital social ou à émettre des obligations jusqu'à concurrence de 1.500.000 francs.

Et par une délibération du 8 juillet 1911, le conseil a décidé une première émission de 10.000 actions de 100 francs payables un quart à la souscription et le surplus sur l'appel du conseil d'administration.

DERNIER BILAN PUBLIÉ.

ACTIF	
Terrains	2.022 70
Usine	624.865 22
Frais de premier établissement	109.853 05
Frais de constitution	12.717 95
Annuités de brevets	2.850 90
Approvisionnements	27.277 10
Produits fabriqués	518 00
Caisse	5.321 55
Débiteurs divers	17.491 70
Total	802.418 17
PASSIF	
Capital-actions	500.000 00
Effets à payer	21.461 80
Provisions pour salaires échus au 31 décembre	4.923 70
Banquiers	261.516 00
Créditeurs divers	8.761 60
Profits et pertes	2.755 07
Total	802.418 17

(Les Archives commerciales de la France, 6 décembre 1911)

Paris. — Modifications aux statuts. — Soc. FRANCO-AFRICAINE DES PÂTES d'ALFA, 4, Stockholm. — Transfert du siège 19, Vienne. — Capital porté de 250.000 fr. à 550.000 fr. — 3 nov. 1911. — *G. P.*

_

Nouvelle usine de pâte d'alfa (Le Moniteur de la papeterie française, 1er mars 1912)

La Société franco-africaine pour la fabrication des pâtes d'alfa destinées aux usines à papier a commencé les installations de ses nouvelles exploitations près d'Alger. Les forages des puits qui devront fournir les 300 mètres cubes d'eau nécessaires à l'usine sont activement poussés : l'un d'eux a déjà atteint la profondeur de 47 mètres.

À côté de la fabrication des pâtes d'alfa, l'ingénieur de la société étudie la possibilité de fabriquer le papier de paille avec les éléments produits par la contrée et qui semblent réunir toutes les qualités désirables.

Les administrations publiques, comme la chambre de commerce et le Syndicat commercial, ne ménagent pas leurs encouragements aux directeurs et ingénieurs de la Société franco-africaine, qui, sous peu, doteront l'Algérie d'une nouvelle et importante industrie.

L'alfa en Algérie (Le Sémaphore algérien, 3 et 31 août 1913)

Si le Sud-Constantinois est, par excellence, le pays du dattier, l'Oranie est la région de l'alfa, qui constitue l'une des plus sûres richesses de cette province. L'alfa croit spontanément dans toute l'Algérie, mais on le trouve en abondance dans le département occidental, depuis les montagnes des Ksours et les plateaux des Oulad-Sidi-Cheick (Saïda, le Kreider, Aïn-Sefra) jusqu'au littoral. Dans le département d'Alger, la zone de production ne dépasse pas une ligne allant de Tiaret aux Bibans par Teniet-el-Haâd et Aumale. Les rouliers revenant de Laghouat et Djelfa chargent l'alfa à Aïn-Oussera, Bou-Cedraïa et Guelt-es-Stel, et l'apportent à Alger. Enfin, dans la province de Constantine, le Sud de Sétif, les Maadid et le Bou-Thaleb, ainsi que l'Aurès, livrent des alfas qui s'exportent par Bône, Bougie et Philippeville.

L'alfa de Constantine est plus fin ; celui de Djelfa, plus fort, convient à la vannerie et à la sparterie. Enfin, l'Oranie produit toutes les qualités commerciales, depuis l'alfa fin jusqu'à l'alfa fibreux recherché par la papeterie.

On pense qu'il existe en Algérie 5 millions d'hectares d'alfa, produisant 400.000 tonnes annuellement. L'épuisement de cette plante n'est donc pas à craindre. Cependant, l'État en a réglementé l'arrachage. Certaines zones sont interdites à l'exploitation.

Malgré l'active concurrence de la Tunisie (Sfax) et de la Tripolitaine, l'exportation de l'alfa a doublé depuis 1870. De 42.199 tonnes, elle a passé à 70.182 en 1902, 87.144 en 1905, 98.969 en 1907 82.709 en 1909, 100.078 en 1911, 140.632 en 1912.

L'Oranie figurait dans les expéditions pour 51.529 en 1909, 87.771 en 1911, 116.632 en 1912.

La France reçoit un peu d'alfa algérien pour sa brosserie (912 tonnes en 1912), mais c'est l'Angleterre qui achète la presque totalité de notre production africaine (94.181 tonnes en 1911), expédiée à Cranton, Brownas, Dundee, Glasgow, Preston et Londres. L'Espagne, la Belgique, le Portugal, l'Italie et l'Autriche-Hongrie comptent aussi parmi les clients de l'Algérie. Des tentatives faites pour créer de nouveaux débouchés à ce produit, notamment aux États-Unis, sont demeurées infructueuses.

Les exportations s'effectuent par les ports d'Oran et d'Arzew (34.211 tonnes en 1911), pour l'Oranie, d'Alger (3.889), de Bougie (1.197), de Philippeville (1.422) et Bône (6.676).

Nous avons entendu dire que le commerce de l'alfa semblait en décadence. Nous croyons qu'il n'en est effectivement pas ainsi, et qu'un bel avenir lui est réservé. Si, en

effet, il est à craindre, avec la mise en exploitation du Maroc, que la main-d'œuvre ne se raréfie — l'arrachage de l'alfa ne se pratiquant que lorsque l'Arabe ne peut s'employer à d'autres besognes —, il est évident que la conquête de la Tripolitaine aura pour résultat de fermer ce marché alfatier.

En second lieu, le relèvement des prix (2 fr. d'augmentation par 100 kg) encouragera à la récolte de la fibre.

[L'usine de Medjez]

Enfin et surtout, l'alfa paraît devoir rendre de grands services à la papeterie, qui se procure de plus en plus difficilement du bois pour la fabrication de la pâte à papier. Déjà, la Société franco-algérienne des pâtes d'alfa a créé une usine à Medjez (Constantine) pour la consommation à froid de l'alfa. Cet exemple ne manquera pas d'être suivi.

Une seconde usine va fonctionner au Gué-de-Constantine [près Alger].

Si l'on observe que les essais faits pour acclimater l'alfa en Espagne ont échoué, on peut envisager une augmentation prochaine de la consommation des alfas algériens. L'ouverture des lignes de Boghari à Djelfa et de Tlemcen à Beni-Saf favorisera également le trafic alfatier.

Note commerciale. (*La Dépêche algérienne*, 26 août 1913)

Dans le « Bulletin de la chambre de commerce française de Genève », M. Galtier, chargé de mission, étudie l'utilisation de l'alfa dans la fabrication du papier et les conditions d'une exportation plus facile. Jusqu'à présent, c'est la Grande-Bretagne qui est le principal client de l'Afrique du Nord pour cette fibre ; sur une production de 117.000 tonnes, représentant la production totale de l'Algérie et de la Tunisie, elle en a acheté 97.000 tonnes en 1912.

Les principaux marchés sont Dundee, Glasgow, Londres. La fibre est employée pour la fabrication des papiers de luxe, spécialement pour les papiers demandés par l'illustration; les papiers à lettres et les papiers à cigarettes sont obtenus avec cette matière première.

En Suisse, une propagande très active a été menée par la chambre de commerce française ; jusqu'à présent, les résultats de cette campagne ont été peu couronnés de succès appréciables ; l'importation s'est heurtée à des difficultés de transports qui grèvent lourdement le prix de revient ; il a fallu également tenir compte de certaines difficultés techniques.

La question se pose de savoir s'il est préférable d'importer la fibre ou la pâte. Nous avons signalé nous-mêmes, à plusieurs reprises, les efforts de la Compagnie franco-africaine, qui a installé une usine importante à Meched. M. Galtier signale la création récente d'une usine dans les environs de Constantine. N'est-ce point surtout en France que des essais devraient être tentés pour un emploi plus général de cette matière première, qui est si abondante en Algérie ? Notre région de l'Est, qui approvisionne pour une part importante le marché national, est un débouché tout indiqué. — G. V.

.

Société franco-africaine des pâtes d'alfa. — Le 25 septembre, à Paris, 19, rue de Milan. Dissolution.

DISSOLUTIONS (Cote de la Bourse et de la banque, 27 octobre 1920)

Société franco-africaine des pâtes d'alfa. — À dater du 25 septembre. M. Bourgeois, 6, quai de Gesvres. liquidateur. — Affiches parisiennes, 25 octobre 1920.

SOCIÉTÉS EN LIQUIDATIONS OU EN FAILLITES DISSOLUTIONS (Le Sémaphore algérien, 24 décembre 1920)

Sous ce titre, nous relevons les renseignements suivants sur notre confrère parisien le « Journal des rentes et valeurs » :

Société franco-africaine des pâtes d'alfa. — À dater du 25 septembre 1920, M. J. Bourgeois, 6, quai de Gesvres, liquidateur.